



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

2012/2206(DEC)

23.1.2013

AVIS

de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Institut européen pour
l'égalité entre les hommes et les femmes pour l'exercice 2011
(2012/2206(DEC))

Rapporteure pour avis: Minodora Cliveti

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle le rôle important joué par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la promotion de l'égalité des sexes et l'intégration de cette question à l'ensemble des politiques de l'Union et des politiques nationales qui en résultent, ainsi que dans la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe et dans la sensibilisation des citoyens et citoyennes de l'Union à la question de l'égalité entre les hommes et les femmes; souligne que, compte tenu des objectifs et de la mission de l'Institut, il convient qu'il soit maintenu en tant qu'entité spécialisée indépendante au sein du cadre institutionnel de l'Union;
2. souligne que l'année 2011 est la première année complète de fonctionnement pour l'Institut depuis qu'il a acquis son indépendance financière et administrative en juin 2010;
3. salue l'initiative unique menée en coordination avec les autres institutions de l'Union à Vilnius (bureau d'information de la Commission du Parlement européen) pour trouver et choisir des locaux communs; observe que la "Maison de l'Union européenne", récemment créée, s'est révélée nécessaire et favorisera les synergies ainsi que la visibilité de l'Union et la réduction et le partage des coûts;
4. relève que la Cour des comptes a confirmé que les comptes annuels de l'Institut, correspondant à un budget de 7 530 000 EUR, dans tous leurs aspects significatifs, présentent fidèlement la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2011 et que les opérations et les flux de trésorerie de l'Institut pour l'exercice 2011 sont conformes aux dispositions de son règlement financier;
5. se félicite que la Cour des comptes ait déclaré légales et régulières, dans tous leurs aspects significatifs, les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Institut relatifs à l'exercice 2011;
6. prend note du commentaire formulé par la Cour des comptes concernant le report de 50 % du total des engagements pour l'exercice 2011; demande à l'Institut de faire des efforts pour réduire progressivement son taux de report afin qu'il descende à un niveau acceptable, permettant de respecter le principe budgétaire d'annualité;
7. relève l'observation de la Cour des comptes concernant la nécessité de mieux documenter l'inventaire physique des immobilisations et l'estimation des charges à payer; prend note, à cet égard, de l'engagement de l'Institut à assurer la bonne gestion des actifs et à améliorer l'estimation des charges à payer;
8. se félicite de l'augmentation du taux d'occupation des votes inscrits au tableau des effectifs de l'Institut, qui contribuera à son fonctionnement efficace;
9. salue la mise en place par l'Institut du centre de ressources et de documentation, qui

constitue une source européenne unique de connaissances en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au niveau institutionnel et méthodologique;

10. salue le deuxième rapport d'évaluation ex-ante de l'Institut, qui se concentre sur les objectifs et les activités spécifiques de celui-ci;
11. souligne l'importance des activités de l'Institut pour l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et le renforcement de la présence des femmes aux postes de direction, tels qu'exigés par les récents documents de la Commission sur l'égalité des hommes et des femmes, comme la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes (COM(2012)0614) et la communication intitulée "L'équilibre hommes-femmes aux postes de direction des entreprises: une contribution à une croissance intelligente, durable et inclusive" (COM(2012)0615)
12. estime, en se fondant sur les données actuellement disponibles, que décharge peut être donnée au directeur de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes sur l'exécution du budget de l'Institut pour l'exercice financier 2011.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	22.1.2013
Résultat du vote final	+: 25 -: 1 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Regina Bastos, Edit Bauer, Emine Bozkurt, Tadeusz Cymański, Edite Estrela, Mikael Gustafsson, Mary Honeyball, Rodi Kratsa-Tsagaropoulou, Constance Le Grip, Elisabeth Morin-Chartier, Siiri Oviir, Antonyia Parvanova, Raül Romeva i Rueda, Joanna Senyszyn, Joanna Katarzyna Skrzydlewska, Marc Tarabella, Britta Thomsen, Marina Yannakoudakis, Anna Záborská
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Vilija Blinkevičiūtė, Minodora Cliveti, Anne Delvaux, Mariya Gabriel, Nicole Kiil-Nielsen, Christa Kläß, Mojca Kleva Kekuš, Katarína Neved'álová, Angelika Werthmann